

*Peine capitale*

Notre économie mixte, qui a eu tant de succès au cours des 30 dernières années, a essuyé de sérieux revers. Je n'ai pas à m'étendre sur les maux de la stagnation ou les pressions de l'urbanisation qui ont secoué notre pays ces derniers temps parce que nous connaissons tous les problèmes et tous les partis à la Chambre ont essayé d'y trouver des solutions.

A mon avis, monsieur l'Orateur, les communautés ou les particuliers, quand ils sont menacés, ont tendance à durcir leurs positions, à rejeter l'autorité et à ne pas respecter les points de vue s'écartant de la normale. C'est ce qui est arrivé au Canada, et c'est une grande honte. En dépit des problèmes économiques, le Canada a résisté aux tempêtes des dernières années. Contrairement à certains de nos grands partenaires commerciaux, nous n'avons pas vu nos normes de vie diminuer, nous n'avons pas connu de chômage massif et nous n'avons pas vu s'effriter complètement la confiance des investisseurs au pays.

Pourtant, les Canadiens sont devenus une meute en colère et nous connaissons tous, monsieur l'Orateur, les dangers de la meute et de sa loi: la réaction prompte aux impulsions irrationnelles, l'absence de pitié et l'instabilité qui ont pour proies les éléments plus faibles de la société. Nous entendons donc des clichés comme «Il y a trop d'immigrants qui arrivent au Canada, trop de non-blancs», «Notre système d'éducation s'est effondré et produit des étudiants illettrés et indisciplinés», «Les mœurs des jeunes Canadiens sont dépravées», «Ramenons le martinet», «Les criminels circulent librement dans la rue», «Il est dangereux de sortir le soir», «Les criminels dans les prisons sont traités comme des rois», «Les députés s'occupent d'eux-mêmes en se votant une augmentation de salaire», «Tous les politiciens sont croches». Monsieur l'Orateur, les boucs émissaires sont faciles à trouver dans les périodes difficiles.

Bien sûr, il faut protéger l'individu dans la société comme l'a déclaré si éloquemment le député d'Ontario (M. Cafik). Le bill C-83 qui est maintenant au comité représente un pas de plus vers l'amélioration de la protection de tous les citoyens.

Dans ma circonscription et dans la région de Toronto en général, on estime que la peine capitale devrait faire l'objet d'un référendum national. On obtiendrait ainsi une décision vraiment démocratique au vrai sens du terme; mais cette question échauffe les esprits. Pour moi, l'idée d'un pays régi par des référendums évoque le désordre qui régnait dans les rues de Paris de 1792 à 1794.

Les pays qui ont recours à cette solution constatent souvent que le référendum crée plus de problèmes qu'il n'en résoud. Le référendum canadien de 1944 sur la circonscription a intensifié les divergences raciales et régionales et créé d'énormes difficultés auxquelles le gouvernement a échappé uniquement grâce à la fin de la guerre. On peut dire la même chose du référendum qui a eu lieu en 1975 au Royaume-Uni au sujet du marché commun européen et des référendums tenus récemment en Italie au sujet du divorce et de l'avortement. En fait, monsieur l'Orateur, on pourrait dire que les résultats des récents référendums en Italie ont contribué à détruire l'unité du parti démocratique chrétien et a précipité l'instabilité politique actuelle qui règne dans ce pays.

A l'instar du député de Greenwood (M. Brewin), je choisirai plutôt la théorie de la représentation clairement énoncée par M. Edmund Burke et suivie par de nombreux hommes politiques ici et à la Chambre britannique depuis 200 ans.

Pour résumer ce que je viens de dire, je crois que l'entêtement actuel à l'égard de la peine de mort est le produit du milieu socio-économique où nous évoluons. Bien sûr, certains sont pour le maintien de la peine de mort, mais il y en a d'autres à la Chambre qui se laissent influencer par les sondages d'opinion publique et les relevés effectués dans les circonscriptions. Ces députés commettent une injustice envers la collectivité. En outre, quand on suit la loi du moindre effort on trahit les principes et l'essence même des hautes fonctions auxquelles nous avons été élus. Non, monsieur l'Orateur, le solliciteur général a raison, nos efforts doivent viser à mieux protéger les particuliers et les biens, à améliorer les moyens de détection du crime et à accroître les travaux de recherche empirique sur les causes psychologiques et sociologiques du crime.

Il y a un autre aspect de la peine capitale dont j'aimerais traiter. Il faut replacer cette question dans le contexte du droit de l'État à avoir un pouvoir absolu sur la vie et la mort des particuliers qui composent la société.

L'État incarne la volonté collective, mais il ne faut pas oublier qu'en fin de compte, c'est l'individu qui prime. La responsabilité fondamentale de l'État est de protéger les droits, les personnes et les biens de chacun des membres qui le compose. Le droit fondamental de chaque individu au sein de la société est le droit de vivre, et toute abrogation de ce droit doit être exceptionnelle et parfaitement justifiée, non seulement dans le droit pénal mais aussi dans le droit naturel.

L'histoire est truffée d'exemples d'États despotes. Le pouvoir de l'État est tout puissant et il faut le surveiller à tout moment. Même dans notre grand pays, le dossier de l'État n'est pas sans tache en matière de protection des droits de l'individu. Prenons par exemple le traitement réservé à nos autochtones, le traitement des étrangers pendant la Seconde Guerre mondiale et, plus récemment, la loi sur les mesures de guerre.

L'État peut devenir d'une minute à l'autre l'élément de répression le plus impitoyable. L'État qui peut légalement mettre fin à la vie d'un criminel peut, à son corps défendant, mettre fin à la vie d'autres éléments «inacceptables» de la société. Voyez un peu dans le monde ce qui se passe en Grèce du temps des généraux, ou au Brésil, au Chili au Cambodge, en Rhodésie—le monde abonde de régimes qui s'adonnent à la répression et aux assassinats au nom de l'État. Revenez 40 ans en arrière et pensez à l'extermination dans les camps de la mort nazis, qu'une volonté collective fanatisée avait légitimée.

Je sais bien qu'à ces arguments, on peut répondre automatiquement que cela ne peut se produire chez nous. Pour penser ainsi il faut avoir des œillères, ne rien comprendre à l'histoire. Pensez à l'Argentine, qui était il y a 30 ou 40 ans le pays le plus évolué d'Amérique latine. Voyez où elle en est maintenant. L'enlèvement et l'assassinat politiques y fleurissent: c'est la politique de la magie noire. Pensez au Liban, qui était il n'y a que 3 ou 4 ans un bastion du progrès et de l'activité économique au Moyen-Orient. Il est écartelé par les luttes intestines, par cette guerre de jungle qui s'y livre en pleine rue. Les esprits peuvent flamber en une nuit. Non, monsieur l'Orateur, la démocratie et le respect des droits individuels exigent une vigilance de tous les instants. L'État capable de tuer un des siens peut répéter ensuite son geste des milliers de fois.

Au risque de m'écarter un peu des dispositions du bill lui-même, j'ajouterai que l'abolition de la peine capitale, avec la consécration du droit à la vie qu'elle implique, peut se rattacher à une deuxième question actuellement en